

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 04 janvier 2024**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME TAULEIGNE-DESPLANQUES Lise à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. VERNET David à M. GROS Cyril

Secrétaire de Séance : M. VOLLE Jean-Luc

N° 02/2024**Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Ce qui correspond à :

- 1 900 € sur le chapitre 204 (subvention d'équipement versées)
- 46 123.79 € sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles)
- 242 127 € sur le chapitre 23 (immobilisations en cours)

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

